

REUNION
du CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 20 janvier 12 à 20h

=====

Président : Bernard CHAPUY

Présents : Mmes et Mrs FAYE C., PORRIN M., LOISY S., JACQUET P., GAUCHERAND V., JOLY A.

Absents-excusés : DEROGNAT J.P avec mandat à CHAPUY B.

Secrétaire de séance : JOLY Alain

Date de convocation : vendredi 13 janvier 12

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique, approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance puis délibère sur les points suivants:

Protection des vitraux de l'église : choix de l'entreprise:

Le Maire présente les devis de mise en place d'une protection des vitraux, dont une en inox et une en acier thermolaqué ; considérant les montants sensiblement équivalents, **le Conseil opte pour la protection inox et confie les travaux à la serrurerie métallerie ROCHA de Guereins**, pour 12 900 €.

Le Conseil Général a été sollicité pour une subvention sur la totalité (80 000 €) des travaux de réfection de l'église et une subvention parlementaire de 10 % sera sollicitée. **Le Conseil décide de lancer le projet global de réfection de l'église** ; les travaux se réaliseront en fonction des subventions accordées.

Dissolution du Syndicat des collègues :

Mme LOISY explique que le Syndicat n'a plus la possibilité de participer aux financements d'investissement (salle de sports...) ; sa participation se réduit aux frais de fonctionnement ce qui explique la proposition de dissolution. Pour mémoire, la commune a réglé par collégien, au Syndicat des collègues :60 € en 2009, 36€ en 2010 et 28 € en 2011. Il n'y aura pas d'appel de participation en 2012 et ce, jusqu'à l'apurement total des comptes du Syndicat. Le Maire précise que cette dissolution pourrait se traduire dans les années futures, par une hausse de la participation de la commune au fonctionnement du collège de Ceyzériat.

Le Conseil émet un avis favorable à la dissolution du Syndicat des Collèges.

Convention avec la Société de chasse :

Le Maire précise que les travaux sont bien avancés et donne lecture du projet de convention proposé à la Sté de Chasse et prévoyant notamment la prise en charge par la Sté de chasse des frais de consommation d'eau et d'électricité. **Le Conseil entérine le projet de convention et donne tout pouvoir au Maire pour la signature de celle-ci.** Le Conseil convient également d'acheter un réfrigérateur pour équiper ce local en échange du don de la chambre froide qui complétera l'actuel frigo de la cuisine de la salle polyvalente jugé trop petit par les locataires de la salle.

Orientations budgétaires 2012 :

Le Maire rappelle les différents projets d'investissement en cours ou à prévoir pour 2012 : rénovation de l'église, l'extension du cimetière et de son parking attenant, réparation intérieure du four communal, achat de terrain le long de la route de viaduc en vue de sa sécurisation, éventuellement véhicule...Réunion de travail de la commission finances en vue de la préparation du budget fixée au 21 fev 12, 8h30.

Concernant le dossier cimetière, proposition de M.Porrin de faire réserver de la terre de découverte lors des travaux de l'entreprise Famy, en vue du remblai du cimetière.

Régularisation sur la participation de Drom pour mise à disposition de l'employé communal :

Le secrétariat en charge d'établir chaque trimestre la participation de Drom (charges patronales et forfait matériel) a commis une erreur en la défaveur de Drom, de 105,22€ sur l'année 2011. **Le conseil décide de restituer le trop perçu à Drom.**

PVR quartier en Laye :

M. le Maire rappelle que les permis de construire déposés à compter du 1^{er} mars seront soumis à la taxe d'aménagement et qu'il y a lieu d'établir une PVR pour le quartier en Laye pour le cas de dépôt éventuel de PC d'ici le 1^{er} mars afin de prendre en compte le coût de réseau électrique. 4 parcelles bénéficiant de l'extension de réseau pour une surface constructible totale de 7 379 m² et un coût estimatif d'extension à la charge de la commune de 3668 € (60 % de 6 113 €), la PVR s'établirait à 0.50 € du m².

Le Conseil est d'accord à l'unanimité sur le principe et le mode de calcul.

Révision de la carte communale :

Le Maire rappelle le courrier de DDT dont lecture a été faite lors de la dernière réunion et qui établit clairement à 3 ha la superficie maximale à urbaniser.

Il informe que le SCOT est en passe d'être modifié via une enquête publique (validation prévue début juillet 12) ; le projet modifié précise notamment que les communes dotées d'une carte communale ne sont pas concernées par les taux de rétention et confirme que la surface urbanisable à Ramasse s'établit à 3 ha.

Le Maire donne lecture :

- du courrier adressé au conseil municipal par un administré s'opposant au permis de construire délivré par la mairie à proximité de la salle polyvalente, derrière la mairie
- de la copie du courrier de la DDT à la communauté de communes de la Vallière l'informant qu'au vu des rejets de la station d'épuration, celle-ci s'avère non conforme et conduisant à la proscription de toute urbanisation en zone d'assainissement collectif.

M. Porrin propose d'anticiper le projet de la nouvelle station : localisation, achat de terrain...

Contrat de prestation de nettoyage de la salle polyvalente :

Le problème récurrent du nettoyage de la salle polyvalente a été soulevé lors du dernier conseil. Le maire informe que l'IME Georges Loiseau propose des contrats de prestation permettant la formation de jeunes encadrés par des éducateurs ; il donne lecture d'un projet de contrat prévoyant 4 interventions par trimestre, à raison de 20€ l'intervention de 2h. A l'unanimité (moins une non-participation), **le Conseil donne son accord et donne tout pouvoir au Maire pour la signature d'un contrat.**

Délégations au Maire :

- **Déneigement** : suite au dernier conseil, l'entreprise LEOBAL de Dhuys a été sollicitée par les mairies de Drom et Ramasse et un projet de contrat de prestation a été établi. Lecture en est faite. **Le Conseil donne son accord et donne tout pouvoir au Maire pour la signature du contrat.**
- **PVR Combe Gouty** : elle s'établit à 0.71 € m² pour l'extension du réseau électrique.

Compte-rendu de commission : néant

Questions diverses :

- problème d'une fuite d'eau en toiture de la salle polyvalente
- prévoir reprise du tampon assainissement individuel de Patrick Donin, installé en biais, il n'est plus étanche et de la terre s'y infiltre.
- Chemin des courtillères : prévoir ramassage des branches suite à élagage par l'entreprise Bonnet.
- Bulletin municipal : en cours d'élaboration
- Litige non résolu entre 2 riverains aux grands cours pour branchement ERDF.
- Planning 4 journées de vote à réfléchir pour le prochain conseil, à raison de 2 conseillers par ½ journée.

Date du prochain conseil : Vendredi 16 mars 2012, 20h30

Affiché le vendredi 27 janvier 2012